

# BOCA-CONDUITE

Agrément : E2207900030

## **PROGRAMME CONDUITE SUPERVISÉE ET ENJEUX**

La conduite supervisée permet, aux élèves conducteurs âgés de **18 ans minimum**, de conduire avec **un accompagnateur**, avant tout passage de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire ou après un échec à cette épreuve.

### **Plusieurs conditions à remplir :**

- Avoir 18 ans minimum ;
  - Être titulaire de l'épreuve théorique générale ;
  - Avoir réussi l'évaluation de fin de formation initiale et avoir participé à un rendez-vous préalable avec son enseignant en présence de l'accompagnateur.
- Ce dernier doit être titulaire, depuis au moins 5 ans sans interruption, du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

### **Elle comprend deux phases :**

- Une première phase de formation initiale en école de conduite.
- Une seconde phase d'acquisition d'expérience de la conduite avec un ou plusieurs accompagnateurs.

Le rendez-vous préalable débute la phase de conduite supervisée, il est organisé par l'enseignant et d'une durée minimale de deux heures (une heure de conduite et une heure de bilan personnalisé) et consiste en une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Il réunit les trois parties, l'élève, l'accompagnateur et l'enseignant.

**Le but est de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant et l'accompagnateur qui prend conscience alors du niveau de conduite de l'apprenti conducteur. Il bénéficie des conseils de l'enseignant, sur son rôle, sur les difficultés susceptibles d'être rencontrées, les moyens d'y répondre, d'orienter positivement les actions de l'apprenti conducteur et enfin de favoriser la progression vers l'autonomie.**

**Cette formule peut s'envisager avant de se présenter à l'examen pratique mais également suite à un échec sous réserve d'obtenir, l'accord préalable de l'assureur (extension de garantie), l'autorisation délivrée par l'enseignant (suite au rendez-vous préalable).**

**Après accord entre les trois parties une délivrance de l'autorisation de conduire en conduite supervisée est délivrée par l'enseignant et doit être transmise à l'assureur.**

**Cette formule d'apprentissage répond totalement aux personnes qui éprouvent le besoin d'accomplir des kilomètres afin d'acquérir plus de certitudes, de confiance et d'autonomie dans l'action de conduire.**

**Elle permet à son rythme d'évoluer afin d'acquérir les bons comportements garant de leur sécurité et de celle des autres usagers de la route.**

**Elle n'est pas limitée dans le temps et subordonnée au seul territoire français.**

**Dans l'éventualité où vous seriez intéressé, Mr Chevrier responsable pédagogique de l'établissement Boca-Conduite se fera un plaisir et une obligation de vous recevoir sur rendez-vous afin de répondre aux éventuelles questions que vous vous poseriez.**